

COLLECTION " LU POUR VOUS "

n°6 - mars 2021

La loi de 1905 n'aura pas lieu

Histoire politique des séparations des Églises et de l'État (1902-1908)

**Tome 1 : L'impossible
« loi de liberté » (1902-1905)**

Synthèse du livre
de Jean Baubérot

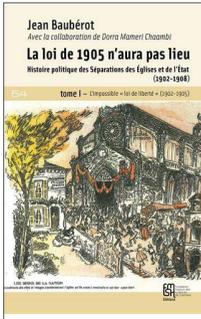
leDoTank

en partenariat avec



Synthèse rédigée par **Hugues DERYCKE**

à partir de :



J. Baubérot, avec D. Mameri-Chaambi, *La loi de 1905 n'aura pas lieu. Histoire politique des séparations des Églises et de l'État (1902-1908) Tome 1 : L'impossible « loi de liberté » (1902-1905)*, Édition des fondations de la maison des Sciences de l'Homme, 2019

Jean Baubérot est professeur honoraire, ancien titulaire de la chaire « Histoire et sociologie de la laïcité » à l'École pratique des Hautes études (Sorbonne). Docteur en histoire et docteur ès lettres et sciences humaines de l'université de Paris Sorbonne, il est également docteur *honoris causa* de l'université de Bruxelles.

Dorra Mameri-Chaambi est Docteure en Histoire et en Science politique, chercheuse associée rattachée au Groupe Sociétés, Religions, Laïcités.

La collection " Lu pour vous "

La collection " Lu pour vous " propose des synthèses de travaux académiques qui font référence sur des questions liées à la Responsabilité Sociale et Sociétale des Entreprises (RSE).

Chaque thématique a vocation à être abordée par des auteurs ayant des opinions contrastées.

Ces notes de synthèse ne présentent pas un avis du DoTank et n'engagent pas sa responsabilité quant aux points de vue exprimés : elles n'ont d'autre ambition que de mettre à la disposition du lecteur des ressources pour sa réflexion et de lui donner envie d'aller plus loin dans la découverte des ouvrages et de leurs auteurs.

La loi de 1905 n'aura pas lieu.

Histoire politique des séparations des Églises et de l'État (1902-1908)

Tome 1 : L'impossible « loi de liberté » (1902-1905)

Introduction : un récit entre Giraudoux et l'inspecteur Colombo

Jean Baubérot s'engage dans une œuvre consistante, en trois tomes, qui met à jour le contexte politique et social de la loi de séparation des Églises et de l'État.

Le choix du titre volontairement provocateur fait référence à la pièce de Jean Giraudoux : « *La guerre de Troie n'aura pas lieu* » jouée en 1935. Cette pièce anticipait l'inéluctable conflit de la Seconde Guerre mondiale de 39-45.

Le tome 1 se compose de 400 pages, denses d'informations, croustillantes de récits des journaux et d'archives de débats de l'Assemblée nationale, et l'universitaire emprunte une pédagogie qui se réfère explicitement aux enquêtes de l'inspecteur Colombo. Dans cette série policière américaine de 10 saisons, diffusée entre 1968 et 1978, le crime et le criminel sont connus dès les premières minutes, et tout l'art consiste à déployer des pistes évidentes qui séduisent le spectateur mais qui s'épuisent d'elles-mêmes en perdant toute probabilité au fil de l'enquête. Telle est la loi de séparation de 1905, dont nous savons qu'elle est une loi

d'apaisement portée par le brio d'Aristide Briand dans une période troublée d'antagonismes et de tensions multiples. De nos jours, cette loi est régulièrement citée et célébrée, mais nous oublions souvent le contexte de violences verbales et physiques qui a présidé à son adoption définitive.

L'ouvrage de Jean Baubérot, livre une analyse précieuse sur les positions politiques des partis et des confessions religieuses, en mettant en lumière leur diversité à l'intérieur d'un même camp.

Ainsi, à l'occasion du projet de loi *confortant le respect des principes de la République* dite loi « séparatisme », présenté à l'Assemblée nationale en décembre 2020 - se réveillent aujourd'hui des éléments conflictuels présents en 1900.

1.

Le contexte de 1870 à 1905 en France et à Rome

L'objectif de cette présentation, est de rappeler comment, afin de préserver l'unité nationale, a été instaurée cette loi, cadre flou, simple paradigme, habilement tissé pour rapprocher les anticléricaux des catholiques, et qui a englobé, au dernier moment, toutes les religions - au risque que certaines ne se reconnaissent pas dans le terme d'« Église ».

Cette loi, brandie par Émile Combes comme une menace pour calmer un clergé remuant épris de liberté vis-à-vis de l'État fut, malgré tout, mise en place pour détricoter le Concordat de 1801. Émile Combes, ancien séminariste « social » avait le soutien d'un Diacre de l'église protestante Suisse, Ferdinand Buisson. Ce dernier fut cofondateur, en 1898, de la Ligue des droits de l'homme, qu'il présida de 1914 à 1926, président de la Ligue de l'enseignement de 1902 à 1906. Le prix Nobel de la paix lui fut coattribué en 1927.

Mais regardons un peu en arrière, le Siècle des Lumières. Par leur engagement contre les oppressions religieuses et politiques, remontant jusqu'aux guerres de religions en France, les membres de ce mouvement se voyaient comme une élite avancée œuvrant pour un progrès du monde. Combattant l'irrationnel, l'arbitraire, l'obscurantisme et la superstition des siècles passés, ils ont procédé au renouvellement du savoir, de l'éthique et de l'esthétique de leur temps. De manière très générale, sur les plans scientifiques et philosophiques, les Lumières voyaient le triomphe de la raison sur la foi et la croyance ; sur les plans politiques et économiques, le triomphe de la bourgeoisie sur la noblesse et le clergé. Les idées du philosophe Voltaire et

de ses amis ont entraîné par la suite une véritable révolution de l'ordre social en France et en Europe, avec un impact non négligeable sur la Révolution française. Le désir de rationalité révolutionnaire se coupa du rationalisme dit « spirituel » de Descartes, jusqu'à conduire à une tentative d'éradication de l'Église et du christianisme dans son ensemble. Ainsi, la Convention nationale changea le calendrier du Pape Grégoire XIII (dit « calendrier grégorien »), système de mesure du temps, ainsi que le système monétaire, tout en plaçant l'idée d'égalité, sociale et économique, au plus haut point des priorités de l'État, jusqu'à l'institution d'un culte de substitution dit « de l'Être Suprême ».

La théorie nietzschéenne de la mort de Dieu s'inscrit à la suite de la Révolution industrielle qui transforma profondément les conditions de vie (urbanisation massive, prolifération des machines, bureaucratie, etc.). Marqués par les théories de Saint-Simon, Auguste Comte et Ernest Renan, beaucoup célébrèrent « le progrès ». Or Nietzsche lui-même critiqua l'idée de progrès, la qualifiant d'idée fausse. C'est dans ce contexte, issu de la pensée des Lumières, de la révolution sociale qui en découla, avec l'émergence de la révolution industrielle qui semblait donner tout pouvoir à l'homme, qu'il dira : « *Dieu est mort* ». La citation complète est la suivante : « *Dieu est mort ! Dieu reste mort ! Et c'est nous qui l'avons tué ! Comment nous consoler, nous les meurtriers des meurtriers ? Ce que le monde a possédé jusqu'à présent de plus sacré et de plus puissant a perdu son sang sous notre couteau. - Qui nous lavera de ce sang ? Avec quelle eau pourrions-nous nous purifier ? Quelles expiations, quels jeux sacrés serons-nous forcés d'inventer ? La grandeur de cet acte n'est-elle pas trop grande pour nous ? Ne sommes-nous pas forcés de devenir nous-mêmes des dieux simplement - ne fût-ce que pour paraître dignes d'eux ?* » (Le Gai Savoir, Livre troisième, 125).

Cet apophtegme « *Dieu est mort* » se trouve aussi dans *Ainsi parlait Zarathoustra* et c'est surtout à cet ouvrage qu'on doit la popularité de l'expression.

République laïque et *filles aînées de l'Église* face à face

Après les actions anticléricales de la Révolution française, l'arrivée au pouvoir de Bonaparte, en tant que Premier Consul en 1799, se caractérisa par une volonté d'apaisement des relations entre la Papauté et le pouvoir. Bonaparte voulait ainsi, sur le plan international, asseoir et justifier son pouvoir, renouant avec la tradition héritée du baptême de Clovis : « *France, fille aînée de l'Église* », se remettant ainsi dans le rôle de premier défenseur du Saint-Siège.

De la Restauration à la République : que faire du Concordat de 1801 ?

Le Concordat de 1801 fut ensuite signé entre Napoléon Bonaparte et le Pape Pie VII. Il autorisa la réouverture des églises et restitua le repos du dimanche. De nombreux prêtres réfractaires revinrent ainsi d'exil. Avec l'élection du Pape Pie VII, Bonaparte décida de renforcer ce rapprochement, à la fois pour résoudre une crise religieuse en France, mais aussi pour éloigner les catholiques français du parti royaliste. La religion catholique devint « *la religion de la grande majorité des Français* » à défaut d'être la religion d'État. La nomination des évêques fut désormais le fait du chef de l'État, le Pape accordant ensuite l'institution canonique dans le régime du concordat. Les évêques et les prêtres étaient payés par l'État...

Bonaparte ajouta une série de règlements très contraignants destinés à gérer en détail la vie de l'Église en France. Ces « articles organiques » ne seront jamais acceptés par le Saint-Siège car ils limitaient au strict minimum les relations entre les évêques français et le Pape.

En février 1848, la Seconde République décide officiellement que le mot fraternité sera ajouté aux valeurs de liberté et d'égalité, ainsi la formule « Liberté, Égalité, Fraternité » deviendra la devise de la France. À partir de cette période, certaines municipalités, pour bien montrer la mise au pas du Clergé, et puisque les églises étaient propriétés de l'État, décidèrent d'inscrire la devise nationale sur les frontons des églises. Ces inscriptions ne datent donc pas seulement de 1905!

On notera que le territoire Alsace-Lorraine quitta la France pour l'Empire Allemand en 1871 par le Traité de Francfort ; il ne fut donc pas soumis à la loi de 1905 qui détricota le Concordat. Ce territoire annexé au Reich redevint français par le Traité de Versailles de 1919, puis fut repris par l'Allemagne en 1940, il réintégra la France en 1944 tout en retrouvant, le régime concordataire, maintenu encore de nos jours.

2.

Quand les acteurs majeurs jouent à contre rôle...

La somme d'informations et d'anecdotes disponibles livre une analyse précieuse sur les positions politiques des partis et des confessions religieuses, tout en manifestant leurs diversités à l'intérieur d'un même camp.

En voici les principales :

- Émile Combes ancien séminariste « social » s'accommode fort bien du concordat qui lui permet de réguler et de contrôler les Églises et les évêques en particulier en les menaçant de les priver de leurs émoluments républicains. Cependant il devra se résoudre à un « divorce par mutuel consentement » qui suite à la chaleur des débats et des alliances nécessaires va devenir une véritable guerre.
- Le parti catholique se divise entre ceux qui souhaitent retrouver une forme de plus grande liberté que celle du concordat, et ceux qui défendent la position sociale déterminante acquise dans le nouveau régime de la République.
- La radicalité des positions des socialistes dont Jaurès qui envisage tout d'abord de proposer une location au culte catholique des églises confisquées, pour une durée limitée et moyennant un loyer conséquent. Cependant il devra se rallier à un usage gratuit non limité dans le temps, en espérant que la vanité de la croyance s'épuisera d'elle-même.
- Ferdinand Buisson, rapporteur d'un des projets de loi, - ancien diacre - d'une Église protestante Suisse libérale et profondément humaniste, propose l'élection du curé comme celle du Pasteur, donc révocable par les fidèles de la paroisse !

- La séparation fut envisagée par les plus anticléricaux, comme ne devant s'exercer que contre les catholiques romains soumis au diktat du Pape, puis, à la suite de débats ils seront contraints d'étendre cette notion aux protestants et aux juifs.
- La libre-pensée et des personnalités anticléricales comme Clemenceau, envisagent la transformation des églises en écoles, en musées, en maternités ou en hôpitaux, avant de se raviser pour maintenir l'unité nationale.

3.

Des lames de fond...

L'ouvrage permet aussi de croiser d'autres débats qui interfèrent avec la volonté d'opérer une séparation. Car, au final, comme le propose le sous-titre de l'ouvrage de Jean Baubérot, c'est un impossible débat sur la liberté et la liberté de conscience qui s'instaure.

La place des femmes

D'abord une extrême méfiance par rapport aux femmes dont les consciences et les opinions sont soumises aux prédications des curés. Considérant cette influence il ne peut être question de donner aux femmes le droit de vote, et cet avis traverse les différents partis!

L'enjeu majeur de l'école

Ensuite une interférence fondamentale sur la question de l'école, au regard de la construction par Jules Ferry et Ferdinand Buisson de l'instruction publique qui entraîne en 1904 l'expulsion des congrégations enseignantes et des écoles catholiques. On oppose alors les religieux soumis à leur supérieur aux prêtres diocésains plus libres de leur jugement et engagés dans la proximité sociale de leur paroisse.

Ces congrégations religieuses enseignantes dissoutes par la loi de 1905 détournent cet interdit en se recréant sous un statut « laïque » en diverses associations de sœurs, ou de frères, selon la loi de 1901. L'école apparaît peu à peu comme une autorité régulatrice entre l'État et le peuple

qui permet d'éduquer et de former les consciences. Dans une vision scientifique et rationnelle, la mission de l'école publique vise à la formation de la conscience libre du citoyen. Simultanément pour l'Église, apparaît un champ d'action plus essentiel, celui de la liberté de l'enseignement ; la querelle scolaire ne fait que commencer !

République et Saint-Siège entre brouille et complicité historique

La Papauté intervient directement, mais dans le camp laïque on se méfie de ce qui relève d'un état étranger. Le rappel à l'ordre par le gouvernement de plusieurs évêques qui s'engagent dans le débat provoque la rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège le 30 juillet 1904. Cependant, pendant quelque temps, un chargé d'affaires reste à Rome, en effet, les deux États gardent en mémoire que c'est par l'établissement de relations diplomatiques et l'échange de représentants permanents, que la France et la Papauté ont lancés au XVI^e siècle la forme moderne de la diplomatie.

Enfin, Il faut évoquer le fait que l'État s'appuie sur la présence de l'Église pour l'aider à structurer les colonies ce qui permet à la République de maintenir son empire : antagonisme en France, alliance outre-mer !

Conclusion : passer d'Émile Combes, un ultra « hésitant » à Aristide Briand, un radical « pragmatique »

Le ministère Combes tombe en janvier 1905. Son projet de loi surchargé de débats et d'extrêmes tensions contradictoires, parfois au sein d'un même parti et d'un même camp, ne peut plus rallier une majorité.

Aristide Briand, jeune orateur doué et reconnu pour son écoute et son respect de ses contradicteurs - on lui doit déjà un avant-projet en 1903 - se glisse dans un premier rôle provisoire de président de commission. Il entre en scène comme un possible fédérateur de tant de contraires. Il devient l'artisan d'une loi de compromis et surtout d'**apaisement** qui permet la tolérance entre les divers partis et qui dépassent les antagonismes.

Des années plus tard, l'émergence d'un Islam de France manifeste de nouveau la complexité pour une religion de se glisser dans ce compromis.

Découvrir les détails des positions et des débats de l'époque donne matière à réfléchir sur nos débats politiques actuels : la laïcité, l'école, la place des religions dans la société, la force ou non d'une morale universelle... Entre la lecture d'un quotidien et celle de cette « somme universitaire » il arrive de trouver bien des résonances.

À propos

LeDoTank

LeDoTank est une association dont la vocation est de chercher à combler le déficit de connaissance et de compréhension de ce que sont les entreprises moyennes ; déficit qui touche tous les champs : gouvernance, RSE, financement, performance sociale, etc.

LeDoTank s'inscrit dans l'écosystème des entreprises moyennes en initiant des projets qui associent entrepreneurs, experts et chercheurs pour mieux identifier leurs enjeux propres et chercher à mettre en avant leur singularité afin de proposer des solutions adaptées. Il s'agit de contribuer au renouvellement de leurs pratiques et d'informer les décideurs des règles du jeu sur les spécificités de ces entreprises.

Pour progresser dans ces différentes voies, leDoTank peut compter sur ses partenaires : ce sont des entreprises ou des organisations consacrant des ressources – financières et/ou humaines – à la recherche de réponses concrètes aux enjeux sociétaux qui touchent leurs marchés ou leur environnement direct, mais aussi plus largement, l'intérêt commun.

Contact leDoTank

Christine BEYSSAC
Déléguée Générale
christine.beyssac@ledotank.com

Aca Nexia

Aca Nexia est un cabinet d'audit et conseil qui compte 250 professionnels parmi lesquels 21 associés. Son offre de services couvre l'audit, l'expertise comptable, l'externalisation (BPO), l'assistance aux transactions d'entreprises, le conseil opérationnel, la paie et la gestion sociale.

Les clients d'ACA Nexia sont majoritairement des ETI et des PME qui attendent des solutions pertinentes et de l'assistance pour les mettre en œuvre. Aca Nexia cultive ses valeurs de loyauté, compétence et partage, et fonde son indépendance sur une totale maîtrise de son capital par ses associés. Aca Nexia poursuit une stratégie de croissance maîtrisée fondée sur la présence de ses associés et managers sur le terrain, une offre de services évolutive, la généralisation du digital, une dimension internationale et le développement de la RSE tant en interne qu'au service de ses clients. Aca Nexia exprime sa responsabilité sociétale dans sa gouvernance et ses pratiques managériales, et est très heureuse d'accompagner leDoTank dans sa mission.

Contact Aca Nexia

Olivier JURAMIE
Associé – Directeur Général
o.juramie@aca.nexia.fr

La collection " Lu pour vous "

n°1 : Les marchés à l'épreuve de la morale

n°2 : La nouvelle question laïque. Choisir la République

n°3 : Les relations marchandes face au don

n°4 : Économie utile pour des temps difficiles

n°5 : Peut-on penser une liberté sans abondance ?

n°6 : La loi de 1905 n'aura pas lieu. Histoire politique des séparations des Églises et de l'État (1902-1908)

leDoTank

36 Quai Saint Antoine,
69002 Lyon
www.ledotank.com